

LA LETTRE D'INFORMATIONS DE SANILHAC

n°3 . Juin 2021



Chères Sanilhacoises, chers Sanilhacois,

Par cette nouvelle lettre d'informations, j'ai l'honneur de vous présenter le budget qui a été voté, à la majorité, le 1^{er} avril dernier.

Le budget communal est un acte politique municipal fondamental car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Il est surtout un acte de prévision car "Gouverner c'est prévoir". Le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Cette année si particulière avec les influences du changement d'équipe municipale et la persistance de la pandémie a vu, cependant, le budget approuvé. Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus et des services municipaux. Un grand merci à mon adjoint chargé des finances, à sa commission d'élus et aux agents.

Dans un contexte économique difficile, exigeant toujours plus de maîtrise de la dépense publique, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, tout en présentant un programme d'investissements ambitieux, amélioré par rapport à celui mis au vote entre les deux tours d'élections municipales

par l'équipe précédente. Il ne s'agit donc pas d'un héritage (comme le disent nos contradicteurs), mais bien d'un nouveau canevas revu et corrigé.

Les principaux projets d'investissements concerneront les écoles (1 240 000 €), les sports (1 240 000 €) et les pistes cyclables-voirie (1 400 000 €), nous vous les détaillons dans cette lettre.

Vous l'aurez compris, prévoir l'évolution de notre commune en programmant des investissements tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement, veiller au juste équilibre entre préservation de l'environnement et du cadre de vie, impulser une nouvelle politique sportive en rénovant les installations sportives vieillissantes et en créant les conditions pour que de nouvelles disciplines émergent, réintégrer sans réticences les spécificités des communes historiques, tel est le cadre que nous avons posé pour 2021.

Et c'est bien la marque d'une nouvelle équipe, de mon équipe, basée sur une vision à long terme et sur la concertation avec l'ensemble des forces vives de la commune.

C'est un budget dont je suis fier.

Sanilhacoisement vôtre,

Votre Maire

Jean-Louis AMELIN



RESTONS EN CONTACT

Mairie de Notre-Dame-de-Sanilhac

☎ 05 53 53 31 12
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30
- 13h30 à 17h00
Vendredi : 8h30 à 12h30
- 13h30 à 16h30

Mairie déléguée de Marsaneix

☎ 05 53 08 98 10
Horaires d'ouverture :
Lundi : 13h30 - 17h00
Mercredi et vendredi : 8h30 - 12h30

Mairie déléguée de Breuilh

☎ 05 53 46 68 36
☎ 05 53 46 68 36
Horaires d'ouverture
Lundi : 9h00 - 12h00

🌐 www.sanilhac-dordogne.fr

✉ mairie@sanilhac-perigord.fr

📍 Commune de Sanilhac

Maires délégués :

Monique Eymet, maire déléguée de Notre-Dame-de-Sanilhac : 06 70 74 65 92

Cédric Pommier, maire délégué de Breuilh : 06 86 71 76 14

Eric Requier, maire délégué de Marsaneix : 06 86 58 83 10

La Lettre d'Informations de Sanilhac / Mairie de Sanilhac - 2, rue de la Mairie - 24660 Sanilhac

Directeur de la publication : Jean-Louis Amelin / Rédactrice en chef : Émilie Labrot / Chargée de rédaction : Anne-Odile Lamarsaude / Comité de pilotage : Commission communication / Création graphique et mise en page : Adékoï / Impression : Imprimerie Bordas / Crédit photos : Commission Communication, Freepik / Imprimé sur papier PEFC / Périodicité : 4 numéros/an / Tirage déclaré : 3000 exemplaires / ISSN : 2681-6725



COMPRENDRE LE BUDGET 2021

DE NOTRE COMMUNE



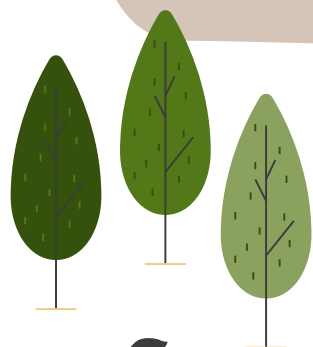
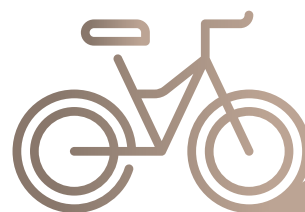
Fonctionnement
7 904 970 €



Investissement
6 050 878 €

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS DOUX : 1 451 629 €

- **Piste cyclable** bourg de Notre-Dame-de-Sanilhac jusqu'à l'espace Couture : 554 415 €
- Réfections des **ralentisseurs** à Breuilh et routes de Marsaneix : 262 114 €
- Aménagement des **trottoirs** et **espaces verts** au lotissement de la Guillaumie à Notre-Dame-de-Sanilhac : 166 901 €
- Réaménagement, réenrobé de la **piste cyclable** de Prompsault et entretien des espaces verts : 60 122 €
- **Travaux** en régie (routes, espaces verts) : 350 000 €



SOLIDARITÉ : 66 500 €

- Participation au budget du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : aides alimentaires, aides sociales, P'tite Boutique solidaire



ZOOM SUR LES

TOTAL

Dotations et subventions

- **Dotation** de l'Etat : 988 000 €
- **Subventions** demandées à l'Etat, à la Région et au Département (aide à l'investissement) : 1 501 000 €
- **Recettes** fiscales : 2 500 000 €
- Subventions aux **associations** communales accordées par la municipalité : 45 825€



Budget total
14 000 000 €



GRANDS ACHATS : 131 567 €



- Epareuse pour les services techniques de la commune : 49 000€
- Tracteur débroussaillieur : 11 090 €
- Tablettes numériques pour les écoliers des Cébrades : 15 045 €
- Barnums pour les associations : 6 000 €
- Décorations de Noël : 11 741 €
- Equipements spécifiques aux écoles : 8 691 €
- Équipement réouverture de la cuisine de l'école de Marsaneix : 30 000 €

ÉQUIPEMENTS

4 137 947 €



ÉCOLES : 1 243 544 €

- École du bourg de Notre-Dame-de-Sanilhac - Module d'espace supplémentaire : 110 000 €
- École des Cébrades - Rénovation énergétique : isolation, chauffage, climatisation : 707 520 €
- École de Marsaneix - Rénovation thermique, climatique, phonique, désamiantage et mises aux normes électriques : 426 024 €

SPORTS : 1 244 707 €



- Club House Foot Notre-Dame-de-Sanilhac : 383 447 €
- Vestiaire Foot Marsaneix : 356 491 €
- Terrain de pétanque couvert Notre-Dame-de-Sanilhac : 136 290 €
- Espace de convivialité et toilettes publiques boulodrome : 62 676 €
- Stade de Foot Notre-Dame-de-Sanilhac Drainage, éclairage, tribune : 161 379 €
- Terrain d'entraînement Foot Marsaneix : 120 000 €
- Equipements sportifs : 24 422 €
- Abris de touche Marsaneix : 3 000 €
- Tatami salle des Jargues : 2 215 €
- Filets de séparation terrains de tennis Notre-Dame-de-Sanilhac : 15 000 €

RÉFORME DE LA FISCALITÉ

LOCALE ET SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

À partir de 2021, la commune ne percevra plus de Taxe d'Habitation (TH).

La perte de ressources des communes au titre de la TH sera compensée par un versement de la part de Taxe Foncière sur les propriétés bâties qui revenait auparavant au Département. Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) que la commune a voté pour 2021 constitue un Taux de Référence qui correspond à :

TFPB communal 2020 (24,67%)
+ TFPB départemental 2020 (soit 25,98% en Dordogne).

Les nouveaux taux votés pour 2021 et applicables à l'issue du lissage de la fiscalité sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 12.18% (Supprimée)
- Taxe sur le foncier bâti : 50,65% (correspondant à : 24,67% (ancienne part communale) 25,98% (ancienne part départementale))
- Taxe sur le foncier non bâti : 79.34% (inchangé)

Exemple :

Monsieur X est propriétaire d'une habitation sur Sanilhac. En 2020, il payait 500 € de Taxe foncière au Département et 500 € à la commune soit 1000 € au total.

En 2021, il ne paiera plus de Taxe foncière au Département. A la place, il paiera la totalité à la commune soit 500 € + 500 € = 1 000 €.

La modification imposée par l'Etat, sur l'intégralité du territoire national, est donc neutre pour le contribuable.

Au total, la recette de fiscalité attendue en 2021 est de 2 145 000 €.



EXPRESSION LIBRE

L'OPPOSITION N'A PAS TRANSMIS D'INFORMATIONS POUR CETTE LETTRE.

RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRE

